

## CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier le :

Préavis 2021-2026 / n°16

Demande d'un crédit de construction pour la mise en séparatif et le remplacement de services  
sous la rue des jardins

---

La commission composée de :

Mesdames	Anne Beck Valérie Schlup, Rapportrice Susete Ulliel, excusée le 17 janvier 2022
Messieurs	Edouard Dubuis, Christian Joly, Président Alexandre Sobredo, excusé le 28 mars 2022 Laurent Théodore

s'est penchée, en date du 17 janvier et 28 mars 2022 sur le préavis municipal n° 16. Madame la Municipale Margareth Ruchti a assisté à la première partie de la séance du 17 janvier 2022 pour informer et répondre aux questions de la Commission. La Commission la remercie pour sa disponibilité et pour les informations fournies.

### Préambule

Le préavis traite de la mise en séparatif de la Rue des Jardins et concerne la 2<sup>ème</sup> phase du PGEE (mesure no 51).

### Discussion

La Commission relève que la Commune a comme contraintes d'effectuer des fouilles très profondes ce qui engendre des coûts élevés. La complexité du sol renchérit aussi le prix des travaux du mètre linéaire.

La Commission s'est assurée que la clé de répartition des frais des fouilles soit conforme et que tous les protagonistes y participent en relation avec leurs travaux.

### Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission vous demande à l'unanimité des membres présents lors de la délibération du 28 mars 2022, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

#### **Le conseil communal de Rolle,**

vu le préavis 2021-2026 / N°16 de la Municipalité du 2 décembre 2021,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement des services sous la rue des Jardins tels que mis à l'enquête publique entre le 18 juin et le 17 juillet 2021 ;
2. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 2'119'000.- TTC pour le financement des travaux ;
3. Autorise la Municipalité à amortir cet investissement sur une période de 30 ans et à l'imputer sur les comptes suivants, conformément à leur affectation ;
  - a. Fr 1'974'000.- TTC à imputer au compte 4600.504012 « Remplacement des collecteurs pour la mise en séparatif et le remplacement des services sur la rue des Jardins »
  - b. Fr 49'000.- TTC à imputer au compte 4310.509032 « Eclairage publique rue des Jardins »
  - c. Fr 96'000.- TTC à imputer au compte 8300.504092 « Conduite de gaz rue des Jardins »
4. Autorise la Municipalité à avancer et à emprunter le montant total de Fr 2'119'000.- TTC en francs suisses, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.

Au nom de la Commission :

Le Président

Christian Joly



Rolle, le 12 avril 2022

La Rapportrice



Valérie Schlup